



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211222-CONS-AG-21-161-DE
Date de télétransmission : 10/01/2022
Date de réception préfecture : 10/01/2022

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 22 décembre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Cession de biens mobiliers – véhicules de collecte.

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Pierre, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

| | | |
|---------------------------|---|----------------------------|
| GIAMARCHI Marie-Dominique | à | POZZO DI BORGO Louis |
| MILANI Jean-Louis | à | MASSONI Jean-Joseph |
| TIMSIT Christelle | à | ROMITI Gérard |
| BIAGGINI Jean-Jacques | à | BATTESTI Gilles |
| MALAFRONTI Christine | à | BERTOLUCCI Marie-Christine |
| SIMONPIETRI Pierre-Michel | à | POZZO DI BORGO Louis |
| SAVELLI Jean-Michel | à | ROSSI Michel |

ABSENTS :

CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

Mme LOMBARDO Florence est élue secrétaire de séance.

OBJET : Cession de biens mobiliers – véhicules de collecte.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que certains véhicules ne correspondent plus aux besoins du service et sont économiquement irréparables ;

Considérant que ces véhicules n'ont plus d'utilité au quotidien ;

Considérant que l'objectif est de réduire les coûts de fonctionnement et de générer des recettes ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Vu les avis favorables de la commission « Mezi di a culletività » et du Bureau communautaire ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

-La cession de cinq véhicules de collecte (liste en annexe) ;

-Le principe d'une vente aux enchères de ces véhicules sur la plateforme de vente en ligne « Agorastore » ;

DIT

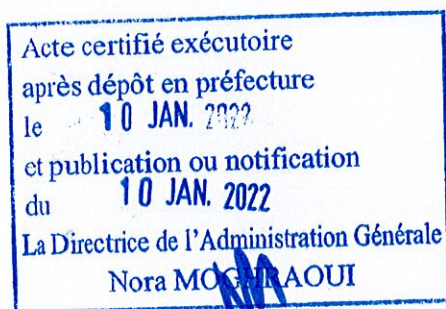
-Que la valeur vénale du lot est estimée à 28000.00 €HT ;

AUTORISE

-En l'absence de preneur, la cession à un épaviste pour ferrailage, le cas échéant à titre gracieux, en dernier recours ;

-Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO